

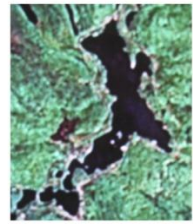
Association des propriétaires du lac Long de Saint-Élie-de-Caxton

APLL

CP 1058, Saint-Élie-de-Caxton (Québec), G0X 2N0

Courriel : info@laclong.org

Site Web : www.laclong.org



Le retrait du bois submergé dans le lac Long

-----Message d'origine-----

De : Pierre Lavallée [mailto:pierrelavallee14@gmail.com]

Envoyé : 23 avril 2020 09:38

À : Plourde-Lavoie, Patrick (12-DGFa) <Patrick.Plourde-Lavoie@mffp.gouv.qc.ca>

Objet : Lacs-Longs St -Élie de Caxton

Bonjour,

Je prends ce moyen de communication espérant trouver une référence en vous comme biologiste.

Un de nos résidents nous demande de former un groupe de nettoyage des bûches de flottaison qui se retrouvent en bordure des lacs Long pour assainir celui-ci et ainsi ralentir sa dégradation future. Ces bûches se sont déposées, il y a plus de 50 ans, lorsqu'il y avait de la drave pour le bois d'œuvre par des compagnies de sciage du temps.

Devrions-nous entreprendre un tel travail après toutes ces années et quels impacts cela aura-il sur le lac ? Ne fera-t-on que rebrasser les sédiments, les répandre dans le lac et provoquer ce qu'on ne voudrait pas ultérieurement ?

Espérant avoir une réponse de votre part afin de répondre adéquatement à la demande de notre résidents, Merci de votre collaboration,

Pierre Lavallée
prés. Assoc. des Propriétaires des Lacs-Longs
819 532-4477

Expéditeur: "Plourde-Lavoie, Patrick (12-DGFa)" <Patrick.Plourde-Lavoie@mffp.gouv.qc.ca>

Date: 5 juin 2020 à 13:27:34 HAE

Destinataire: Pierre Lavallée <pierrelavallee14@gmail.com>

Cc: "Gélinas, Nathalie (04-DGFa)" <Nathalie.Gelinas@mffp.gouv.qc.ca>

Objet: RE: Lacs-Longs St -Élie de Caxton

Bonjour M. Lavallée,

D'abord désolé pour le délai. Je ne suis pas un expert du sujet, mais voici quand même quelques

informations qui pourront vous aider dans votre décision.

D'abord, selon la méthode de travail utilisée, il se pourrait que votre projet nécessite une autorisation en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. À cet effet, je vous invite à adresser une demande d'avis sur l'assujettissement à mauricie.faune@mffp.gouv.qc.ca avant d'entreprendre des travaux dans l'eau.

Le retrait des billes de bois peut avoir des impacts environnementaux positifs et négatifs, selon la situation. Les billes de bois présentes dans le fond des cours d'eau peuvent créer des habitats pour la faune aquatique et, dans bien des cas, il est pertinent de les laisser en place. Si on retrouve encore autant de billes de bois dans nos plans d'eau, c'est notamment parce qu'elles se dégradent très lentement. Ainsi, l'impact de cette dégradation semble négligeable. À l'opposé, le retrait des billes de bois peut avoir des conséquences négatives sur l'écosystème (remise en suspension des sédiments, dérangement, diminution de la stabilité de la rive, etc.).

Je vous recommande de survoler le document ci-dessous, vous y trouverez certainement plusieurs réponses à vos questions.
https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/10556/Lemay_Maud_MEnv_2017.pdf?sequence=1&isAllowed=y

En espérant avoir pu vous aider.

Salutations,

Patrick Plourde-Lavoie
Biologiste, M. Sc.
Direction de la gestion de la faune Mauricie – Centre-du-Québec
Direction générale du secteur central
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
100, rue Laviolette, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6151, poste 344
patrick.plourde-lavoie@mffp.gouv.qc.ca
mffp.gouv.qc.ca